

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00409

**CONVENTION PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS
(PAPI) DE L'ONDAINE - AVENANT N°2**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230040910

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

CONVENTION PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE L'ONDAINE - AVENANT N°2

Par délibération du 9 juin 2016, Saint-Etienne Métropole a validé le dépôt de la candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Ondaine, porté par Saint-Etienne Métropole, et prévoyant l'inscription d'actions pour un montant de 8,5 M d'€ dont 8,4 M d'€ en maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole.

La labélisation du PAPI a été obtenue lors de la Commission Mixte Inondation du 15 décembre 2016, pour la période 2017-2022.

Par délibération du 24 septembre 2021, Saint-Etienne Métropole a validé l'avenant n°1 qui portait sur la prolongation du PAPI Ondaine de 2 ans, soit jusqu'en décembre 2024.

Aujourd'hui, compte-tenu du fait que plusieurs actions inscrites dans le PAPI Ondaine ne sont pas totalement achevées et présenteront des coûts supérieurs à ce qui a été inscrit initialement dans le PAPI, il est proposé un avenant financier au PAPI Ondaine.

Ainsi l'avenant proposé permet d'intégrer à la fois une prolongation des financements de certaines actions non terminées, d'intégrer de nouvelles actions dans le prolongement de celles déjà achevées mais aussi d'adapter les coûts d'actions par rapport à ce qui a été inscrit initialement dans le PAPI en 2016. En effet, le projet dit de « La Bargette » au Chambon-Feugerolles semble nécessiter des coûts supérieurs à ceux inscrits dans le PAPI Ondaine en raison, notamment, de quantités importantes de terres polluées à traiter et de la reconstruction d'un pont plus en amont pour des raisons techniques et financières.

Cet avenant permet également de préparer la construction du futur PAPI 2 Ondaine, en vue d'une possible fusion avec le prochain PAPI Furan en 2027, en intégrant des études préalables sur différents secteurs du bassin de l'Ondaine pour un montant de 150 000 € HT.

Parallèlement, les aides de l'Etat, initialement prévues dans le PAPI Ondaine à hauteur de 1,8 M d'€, pourraient s'élever à 3,4 M d'€.

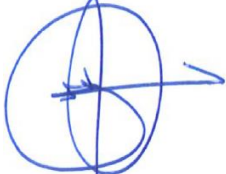
Au final, le montant global du PAPI Ondaine passerait de 8,5 M d'€ HT à 12,5 M d'€ HT et la part des actions en maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole augmenterait de 8.4M d'€ à 11.1M d'€ avec un taux de subventions de l'Etat de 40 % à 50 % selon la nature des opérations.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ondaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant n°2.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD